



Le syndic en place ne répond plus

Par Lana75

Bonjour,

Le syndic en place ne répond plus depuis des mois aux appels et courriels. A l'exception de l'envoi des appels de fonds et fait les demandes quand chauffage ou eau chaude dysfonctionnent.

Il y a des sinistres en cours dans l'immeuble sans réponse et IAG qui se teint en juin n'a pas été convoquée. Quels moyens d'action s'ouvrent ? Un grand merci pour vos conseils et orientations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le syndic n'a aucune obligation de répondre aux appels ou mails.

Rapprochez vous du conseil syndical pour en savoir plus sur ce silence.

Par Lana75

Bonjour, je suis présidente du conseil syndical et pas de réponse à mes sollicitations.

Par yapasdequoi

Alors faites une demande formelle de convoquer votre AG par courrier RAR au syndic.

J'espère que vous avez dans vos dossiers la liste complète des copropriétaires pour convoquer vous-mêmes si besoin.

cf décret 67-223

Article 8

Modifié par Décret n°2019-966 du 18 septembre 2019 - art. 8

La convocation de l'assemblée est de droit lorsqu'elle est demandée au syndic soit par le conseil syndical, s'il en existe un, soit par un ou plusieurs copropriétaires représentant au moins un quart des voix de tous les copropriétaires, à moins que le règlement de copropriété ne prévoie un nombre inférieur de voix. La demande, qui est notifiée au syndic, précise les questions dont l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée est demandée.

Dans les cas prévus au précédent alinéa, l'assemblée générale des copropriétaires est valablement convoquée par le président du conseil syndical, s'il en existe un, après mise en demeure au syndic restée infructueuse pendant plus de huit jours.

Par Lana75

Merci beaucoup pour votre conseil. Bonne fin d'après midi

Par Urbicande75

Bonjour,

Comme vous êtes présidente du CS, utilisez éventuellement aussi l'article 21 pour demander communication de tout document nécessaire et faire tourner le compteur de 15euros par jour de retard.

Commencez aussi à chercher un autre syndic, évidemment...